des communes nous l'apprendra peut-être.

Le prince de Galles qui devait demeurer une huitaine de jours encore à Paris, est parti hier soir, dimanche, par un train particulier. C'est évidemment ce dont je vous entretiens plus haut, qui a motivé ce brusque départ.

Un autre document, objet des commentaires de la presse, est le discours attribué par le *Figaro*, au maréchal de Moltke. L'extrême réserve dont M. de Moltke ne s'est jamais départi dans sa longue carrière, permet de mettre en doute l'authenticité, du langage qu'on lui prête ; mais nous ne devons pas moins le considérer comme un précieux avertissement. Si ce ne sont pas là les paroles mêmes du feld-maréchal, tout porte à croire que sa pensée n'en a pas moins été très exactement rendue.

Le télégraphe vous a appris que M. Durand, candidat républicain, avait été élu hier député d'Ile-et-Vilaine. (2e circonscription de Saint-Malo), par 7,347 voix, contre 4,975 données à M. de Kerleguen, conservateur. Aux élections dernières, M. Le Pommelec, candidat des républicains, n'avait obtenu qu'une majorité de 300 voix environ. Ce résultat assez imprévu inspire de tristes réflexions à tous les véritables conservateurs. C'est en effet à un défaut d'entente entre les diverses fractions conservatrices qu'est dû leur échec. M. de Kerleguen, étant légitimiste, beaucoup de bonapartistes lui ont refusé leur suffrages, bien que les chefs du parti enssent consenti à soutenir sa candidature. D'autre part, plusieurs légitimistes, ses coreligionnaires, qui lui reprochaient de mettre le drapeau tricolore au-dessus du drapeau blanc, ont dû s'abstenir.

Je vous signalais dans ma dernière lettre, un bruit d'après lequel M. de Franclieu devait interpeller aujourd'hui le gouvernement sur les conséquences de l'ordre du jour des gauches adopté par la chambre des députés, et j'ajoutais que la nouvelle me paraissait sinon fausse, au moins prématurée. L'événement a confirmé mon dire. M. de Franclieu vient, en effet, de prévenir le président du Sénat, qu'il abandonnait son interpellation pour des raisons personnelles. La droite et le centre droit désapprouvaient du reste, M. de Franclieu et ces deux groupes auraient répondu à l'interpellation par une demande d'ajournement de la discussion à deux mois, afin qu'on eût le temps de voir et de juger les actes du gouvernement.

La gauche et le centre gauche du Sénat avaient décidé, dans leurs réunions respectives, que si la discussion avait lieu immédiatement, leurs membres devaient voter l'ordre du jour pur et simple.

M. Paul de Cassagnac devait adresser aujourd'hui une question au ministre de l'intérieur au sujet d'un article de province injurieux pour un souverain étranger et auquel il avait fait allusion dans la séance de jeudi. Ce journal est la *Sentinelle de Nancy*, qui va du reste, disparaître de la scène politique, c'est lui-même qui l'annonce. Son directeur, M. de Roiffé a reçu ces jours-ci, l'ordre de se constituer prisonnier. Vous vous rappelez sans doute qu'il a été condamné, il y a quelque temps déjà, à 4 mois de prison et 400 fr. d'amende à cause d'un article injurieux pour l'armée. Sur la demande de M. Jules Simon, M. Paul de Cassagnac a remis sa question à demain.

Nos journaux font depuis hier soir, une étrange erreur, tous ou à peu près tous, publient, en en attribuant la découverte à une feuille de l'Aisne, la lettre adressée par M. le garde des sceaux à l'évêque de Nevers et celle du ministre de l'intérieur au préfet de la Nièvre, et tous semblent avoir fait là une merveilleuse découverte. Or, les dites lettres ont été lues jeudi en séance publique à la chambre des députés et reproduites intégralement le lendemain au *Journal officiel*.

Les nouvelles du théâtre de la guerre se réduisent à une dépêche turque annoncent qu'une colonne russe forte de 12,000 hommes a été battue à l'est de Kars.

(*Autre correspondance.*)

Paris, 7 mai 1877.

« Le maréchal de Mac-Mahon règne et M. Gambetta gouverne. »

Tel est le jugement porté, par le monde politique, sur la situation faite au gouvernemeat par le vote de la majorité républicaine et radicale, du 4 mai.

Ce vote n'a été obtenu que par les assertions les plus mensongères, comme le prouvent les réponses du *Journal de Mans* et de l'*Emancipateur* de Cambrai, à M. Leblond. Toutes les attaques dirigées contre les évêques et contre les catholiques par cet orateur et par M. Gambetta ne reposent sur aucune justification ; c'est un dénigrement général et systématique de tous les droits légaux dont use l'épiscopat et les catholiques. Cette fameuse pétition en faveur de l'indépendance spirituelle du Saint-Père, pétition qui a été exploitée par la manœuvre scandaleuse des gauches, le texte n'en a pas été, une seule fois, communiqué à la chambre et il aurait démontré combien étaient fausses les interprétations données à la pensée des pétitionnaires.

Si l'ordre du jour motivé du 4 mai devait aboutir à des actes quelconques les évêques et les catholiques seraient très-forts pour en appeler, au nom de la loi, à la justice du pays.

Il appartient au Sénat de dégager le maréchal de Mac-Mahon de la honteuse et périlleuse tutelle que M. Jules Simon a laissé imposer au gouvernement par M. Gambetta et les radicaux alliés aux communards. Le Sénat a d'autant plus de droit de remplir cette mission qu'il a été audacieusement outragé, contrairement à tous les usages parlementaires par le chef des gauches.

Les sénateurs de la droite se sont réunis, hier soir, chez M. le duc de Broglie pour aviser au parti à prendre pour défendre la dignité de la Haute-Chambre contre les attaques du chef des gauches et pour obliger M. Jules Simon à faire la réponse que le comte de Mun n'a pas obtenue, pour savoir si le gouvernement se déciderait enfin, à réprimer les incessants et criminels outrages de la presse anti-religieuse et anti-sociale.

La société d'économie politique de Paris, a tenu hier sa séance mensuelle au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. de Parieu, et en présence d'hôtes illustres, MM. Vasconcelles, délégué du Portugal, pour l'Exposition universelle, Frédéric Koon, député du Danemarck, et professeur d'économie politique. La séance, consacrée à la discussion des tarifs, a été interrompue par un incident, fait pour intéresser nos amis. Comme M. Frédéric Passy et d'autres membres se plaignaient du retard apporté par M. le ministre de l'instruction publique dans l'organisation de l'enseignement de l'économie politique, malgré l'allocation des fonds votés par la Chambre, M. Antonin Rondelet, membre depuis longtemps de la Société, a pris la parole avec une grande autorité pour faire connaître l'initiative si intelligente et si heureuse prise à cet égard par les Facultés catholiques de Paris, et l'ouverture plus récente du cours de M. Georges Michel, à Lyon. M. Rondelet a montré les élèves même de la Faculté de l'Etat, fréquentant le cours de la rue de Vaugirard, ce qui a fait dire à un des députés de la Seine que les élèves de l'Etat *recevaient donc l'aumône de la Faculté catholique*. Ici les faits parlent plus haut que toute réclamation. L'incident s'est terminé, par un hommage rendu peut-être un peu à contre-cœur par M. Pascal Duprat à cet emploi fécond de la nouvelle liberté rendue aux catholiques.

M. Hippolyte Passy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et ancien ministre, vient d'être la victime d'un assez grave accident. Il était debout dans l'escalier de la librairie Guillaumin, lorsque la canne qui lui servait de point d'appui s'est dérobée, M. Passy est tombé, et la tête a porté avec une assez grande violence sur l'occiput. Il a fallu le relever et le transporter chez lui. On espère beaucoup que l'illustre économiste n'aura pas à souffrir des suites de cet accident.

P.-S. — La réponse du gouvernement anglais à la circulaire du prince Gortschakoff, produit une vive impression et fait craindre de graves complications européennes.

Grande panique produite aujourd'hui à la Bourse par l'attitude de l'Angleterre. Le stock-exchange de Londres est, dit-on, en perte de 20 millions.

Des fantaisistes vont jusqu'à soutenir que l'Empereur d'Allemagne serait entré dans Metz à la lueur de l'incendie de la Cathédrale. Cet édifice est un des plus magnifiques monuments de l'architecture du moyen-âge.

DE SAINT-CHÉRON.

SENAT

PRÉSIDENCE DE M. D'AUDIFFRET PASQUIER

Séance du 7 mai 1877.

La séance est ouverte à 3 h. 20.

Après le dépôt de quelques propositions, M. le comte de Saint-Vallier rappelle que dans une des séances qui ont précédé la prorogation, il a demandé au Sénat d'ordonner l'installation d'un service de dépêches télégraphiques semblable à celui qui est installé à la Chambre des députés.

L'orateur dit que cette proposition a été renvoyée à la commission de comptabilité et demande au Sénat de vouloir bien presser l'organisation de ce service.

M. Magnin dit que la Commission pendra une résolution très-prochainement.

Le Sénat passe à la 2e délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention consulaire, conclue le 7 janvier 1872 avec le gouvernement Hellénique.

M. le duc Decazes combat un amendement de M. Havier Blanc, qui est repoussé.

L'article unique du projet est adopté à l'unanimité.

Sur la demande de M. Labiche, rapporteur, le Sénat renvoie à lundi la suite de la deuxième délibération sur le livre Ier du Code rural.

M. Hervé de Saisy dépose une proposition rétablissant pour la prochaine législature le scrutin de liste dans les élections des députés.

Cette proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

La séance est levée à 4 h. 35.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du 7 mai 1877

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Sur l'art. 33 relatif aux inéligibilités, M. Fréminet propose de ne pas considérer comme agents salariés de la Commune, ceux qui, exerçant une profession indépendante, ne reçoivent une indemnité de la Commune qu'à raison des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de cette profession.

La commission accepte l'amendement, qui est adopté.

L'article 33 est ensuite adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Répondant à une question de M. Laroche-Joubert, qui rappelle que M. Talandier a parlé dans la dernière séance de nouvelles institutions à créer, M. Jules Simon dit qu'il n'a entendu personne mettre en question la stabilité des institutions républicaines, qui ne sont nullement menacées.

Le ministre ajoute que le pays est en pays sous l'égide du gouvernement de la République.

M. Robert Mitchell, parlant du rappel à l'ordre dont il a été l'objet, dit au président qu'il a laissé se produire des allégations auxquelles il n'a pu répondre.

Après une observation du président, M. Viette dit qu'il n'a rien avancé de calomnieux.

Le président rappelle M. Viette à l'ordre pour cette interruption et maintient le rappel à l'ordre contre M. Robert Mitchell. (Applaudissements).

M. Viette accepte le rappel à l'ordre, mais maintient qu'il n'a pas fait d'imputations calomnieuses.

La séance est levée à 6 h.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La lettre suivante vient d'être adressée aux membres du Conseil municipal de Roubaix :

Roubaix, le 7 mai 1877.

Monsieur le conseiller,

Par suite de l'absence d'un certain nombre de vos collègues au Conseil municipal, la session ne pouvant être utilement tenue dans le délai fixé par Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous informer que vous serez convoqué très-incessamment pour tenir la session dont il s'agit.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

DELEPORTE BAYART,
adjoint.

Un service spécial de trains d'heure en heure sera établi entre Roubaix, Tourcoing et Lille, comme nous l'avons déjà annoncé, à partir de mardi prochain, 15 mai.

Voici comment fonctionnera ce service :

1° de *Lille* à *Mouscron* :

Lille, dép. 6 10 m 7 10. 8 12. 9 10. 10 10. 11 05. midi 10. 1 05 s. 2 21. 3 10. 4 10. 5 13. 6 13. 7 10. 8 10. 9 10. — 10 10. 11 15. 5 10 m.

Croix-Wasquehal, dép. 6 24 m. 7 24. 8 26. 9 24. 10 24. 11 29. midi 24. 1 19. s. 2 35. 3 24. 4 24. 5 .7. 6 27. 7 24. 8 24. 9 24. — 10 24. 11 24. 5 24 m.

Roubaix, dép. 6 33 m. 7 33. 8 35. 9 33. 10 33. 11 28. midi 33. 1 28 s. 2 44. 3 33. 4 33. 5 36. 6 36 7 33 8 33. 9 33. — 10 33. 11 38. 5 33 m.

Tourcoing, (h. f.) dép. 6 39. 7 39. 8 43. 9 39 10 41. 11 35. midi 39. 1 36 s. 2 52. 3 39. 4 41. 5 44. 6 42. 7 39. 8 41. 9 39. — 10 39. 11 44. 5 41 m.

Mouscron, (h. b.) arr. »». m. »». 9 02. »». 11 00. 1' 54. »». 1 55 s. 3 11. »». 5 00. 6 03. »». »». 9 09. »». — »». »». 6 00 m.

2° de *Mouscron* à *Lille* :

Mouscron, (h. b.) dép. »» m. »». 7 04. »». »» 10 04. 11 30. midi 08. »» s. »». 3 24. »». 5 04. 6 01. — 7 04. »». 9 16. »». »».

Tourcoing, (h. fr.) dép. 5 11. 6 04. 7 11. 8 09 9 09. 10 11. 11 37. midi 13. 1 11. 2 11. 3 31. 4 11. 5 11. 6 07. — 7 11. 8 11. 9 33. 10 17. 11 11.

Roubaix, dép. 5 20. 6 13. 7 20. 8 18. 9 18. 10 20. 11 46. midi 23. 1 20 s. 2 20. 3 40. 4 20. 5 20. 6 15 — 7 20. 8 20. 9 42. 10 26. 11 20.

Croix-Wasquehal, dép. 5 27 m. 6 20 7 27. 8 25. 9 25. 10 27. 11 53 midi 30. 1 27 s. 2 27. 3 47. 4 27. 5 27. 6 22 — 7 27. 8 27. 9 49. 10 33. 11 27.

Lille, arr. 5 42. m. 6 35. 7 42. 8 40. 9 40. 10 42. midi 08. midi 45. 1 42 s. 2 42. 4 00. 4 42 5 42. 6 37. — 7 42. 8 42. 10 04. 10 48. 11 42.

—

Par décret du président de la république, est nommé, à Marchiennes, arrondissement de Douai, adjoint au maire : M. Vanierberghe (Benoit-Alexandre).

—

Le cadavre d'un dresseur de chaînes, du Blanc-Seau, nommé Edouard Triquet, a été retiré du canal, hier matin, dans le bief situé entre le Noir-Bonnet et le hameau du Plomeux.

Triquet était célibataire, il avait 41 ans. On ne peut attribuer sa mort qu'à une cause accidentelle. Il paraît que la veille au soir, il était sorti d'un cabaret du Plomeux en état d'ivresse, avec un camarade. Ce dernier l'ayant invité à le suivre pour regagner le Blanc-Seau par la route, Triquet aurait répondu qu'il préférait couper court, en passant par la digue, et il partit seul. Sans doute, il a trébuché dans les cables qui servent à amarrer les bateaux au bord de la digue, et aura roulé dans l'eau.

C'est un batelier qui a aperçu, ce matin, le corps de ce malheureux.

—

La séance d'escrime dont nous avons déjà parlé, sera donnée, le dimanche 20 mai, à quatre heures de l'après-midi, à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers.

On sait que cette séance d'escrime a été organisée par la société Saint-Michel, au profit d'un enfant sourd-muet.

Nous donnerons le programme ultérieurement.

—

Nous apprenons que la Compagnie des Tramways va modifier ses tarifs, en réduisant le prix des places. C'est une mesure dont nous félicitons l'administration, et qui ne peut qu'aider au succès de l'entreprise.

—

Le Broquelet, la vieille fête autrefois si populaire à Lille, aura lieu cette année le lundi 16 mai.

—

Par arrêté de M. le ministre de l'instraction publique et des beaux-arts, en date du 28 avril, et communiqué par M. le recteur de l'Académie de Douai à Mgr le recteur de l'Université catholique de Lille, à la date du 5 mai, les jeunes gens admis au grade de bachelier ès-lettres pendant la dernière session extraordinaire, et qui ont atteint leur dix-neuvième année sont autorisés à prendre la première inscription dans les Facultés de droit au trimestre d'avril.

—

On signale à l'*Echo* le mauvais état des bas-côtés de la route départementale de Lille à Roubaix. Ils sont recouverts de gravier fort mal tassé, qui dessous les pieds des chevaux, forme des ornières et occassionre de violents cahots dans les voitures. Il serait bon de remédier d'autant plus vite à ces inconvénients, que la circulation est très grande sur cette route.

Nous apprenons qu'un accident grave est arrivé, lundi vers midi, en gare de Douai. Un homme, un ouvrier, comme semble l'indiquer son costume, n'entendit pas l'approche de l'express de Paris. Il fut renversé sur la voie, eut les deux jambes coupées et expira presque aussitôt.

Au passage à niveau de Ronchin, le même a failli occasionner un nouveau malheur, un cheval a été broyés par la machine, et le conducteur qui le menait n'a échappé que par miracle à la mort.

—

Verchain, l'assassin de Neuville-les-Saint-Amand, arrêté en Belgique il y a quelque temps, a été remis par les autorités belges à la gendarmerie de Jeumont, qui l'a conduit à Avesnes où il a été incarcéré dans la journée.

—

Vendredi après midi, un voyageur de commerce d'une ville voisine, de passage à Valenciennes, a tenté de se suicider dans un hôtel de cette ville, en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 mai. — Leopold et Jules Hooseman, jumeaux, rue de la Tuilerie, 54. — Alexandrine Ingels, rue Bernard, cour Desbonnet, 10. — Marie Parent rue de Wasquehal, 21. — Zoé Parizel, contour de l'église St-Martin, cour de la citadelle, 7. — Séraphin Desmulier, rue du Pile, cour Bonte, 9. — Louis Cuypers, rue de la Guinguette, 45. — Blanche Vankovenberghe, au Petit-Beaumont, 11.

Du 5. — Louis Dubois, rue de l'Hommelet, cour Mulliez. — Augustine Delmarle, rue du Moulin, 64. — Charles Mercier, rue de Tourcoing, cour Flipo, 36. — Léonie Hélin, rue du Tilleul, 8. — Albert Duquesnoy, rue Philippe-le-Bon, 65. — Marie Madou, rue des Parvenus, 16.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 mai. — Louise Debeukelaer, 11 ans, 1 mois, rue Notre-Dame, 4. — Céline Lesne, 9 mois, rue de Mouveaux, cour Vanlaton, 9. — Victor Gaillet, 5 ans, Hôtel-Dieu. — Séraphine Vercruysse, 70 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Achille Vlaeminck, 10 mois, rue de l'Alouette, cour Lamblin, 18. — Edmond Vanneste, 3 ans, 11 mois, rue de Mouveaux, cour Louis Frère, 5. — Jules Bulteaux, 4 ans, 4 mois, rue de la Chapelle-Carrette, cour Lagache, 5. — Ide Destaerke, 55 ans, 6 mois, au Cul-de-Four. — Philippe Agache, 78 ans, 6 mois, journalier, à l'Hospice. — Sophie Debaere, 4 ans, 11 mois, rue de Mouveaux, cour Louis Frère, 8.

Du 5. — Maria Desobry, 1 an, rue de l'Epeule, cour Vincent-Duvinnage. — Adele Duquesne, 1 an, 8 mois, rue de Mouveaux, cour Frere, 20 — Léon Tanghe, 76 ans, à l'Epeule, 12. — Flavie Dautricourt, 4 mois, 8 jours, rue de Lannoy, cour Nollart, 4. — Célina Pollet, 50 ans, 9 mois, rue de Luxembourg, 7. — Edouard Crommelynck, 7 ans, 3 mois, au Cul-de-Four — François Gonsemans, 78 ans, teinturier, rue Bernard, cour Bernard, 14. — Daniel Guilmin, 21 jours, rue du Chemin-de-Fer, 84. — Augustin Ethuin, 33 ans, tisserand, Hotel Dieu. — Charlotte Bœt, 81 ans, propriétaire, rue des Champs.

MARIAGES, du 5 mai. — Edmond Knocchaert, 23 ans, brossier et Mélanie Morelle 23 ans peigneuse. — Arthur Opbrouck, 24 ans, tailleur d'habits, et Marie Janssens, 23 ans, tailleuse. — Jean-Baptiste Decroix, 35 ans, ourdisseur, et Coralie Leroy, 31 ans, rattacheuse.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 mai. — Chales Baert, rue Motte. — Omer Lecoutre, à la Marlière. — Marguerite Vandaele, au Moulin-Fagot. — Jules Corrion, rue Notre-Dame. — Marie Tiberghien, au Flocon. — Marie Debay, au Brun-Pain. — Blanche Ferrant, à la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 mai. — Juliette Courtecuisse, 1 an 7 mois, rue du Chêne-Houpline, 14.

MARIAGE du 5 mai. — Emile Leclercq, 31 ans, employé de commerce, et Florentine Six, 27 ans, sans profession.

Du 7. — Leonard Hooghe, 39 ans, tisserand, et Amélie Genouw, 36 ans, sans profession. — Jules Marescaux, 32 ans, négociant, et Clémence Leloup, 24 ans, sans profession.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Une **messe de convoi** et un **obit du mois** de 3e classe seront célébrés au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le samedi 12 mai 1877, à 8 heures et à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI DUJARDIN, décédé à Tourcoing, le 4 avril 1877, dans sa 21e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

On annonce la mort, à Paris, du statuaire tournaisien Barthélemy Frison dont bon nombre de nos concitoyens possèdent les réductions de quelques-unes de ses œuvres élégantes. — Frison était l'un des sculpteurs les plus aimés de la Belgique.

Faits Divers

— UN TREMBLEMENT DE TERRE EN SUISSE. — Un tremblement de terre a eu lieu, en même temps, mercredi, à Zurich, à Neunkirch, dans le canton de Schaffouse, et à Sehmericou, dans le canton de Saint-Gall (district du lac).

Le *Landbote* dit que le phénomène a été constaté également à Winterthur, à Bâle, etc.; il paraît donc avoir exercé son action sur toute la suisse septentrionale.

— LE DOYEN DES COLPORTEURS EN EUROPE. — Le *Telegraphe*, de Sheffield, raconte qu'un colporteur nommé Jean Roseberry s'est présenté au bureau de Doncaster pour faire signer son livret. Cet homme qui est âgé de *108 ans*, parcourait le pays en vendant de la bimbeloterie. Il a eu 22 enfants, dont 17 garçons. Sa femme, qui est morte en 1870, avait 99 ans, et un de ses fils, qui est mort dernièrement, était âgé de 88 ans.

Ce vieillard ne mange que très peu d'aliments solides, mais il prend, tous les jours, trois pintes de bière adoucie et chauffée, et de temps en temps, quand il le peut, une mesure de thé dans laquelle il fait dissoudre une demi-livre de sucre, trouvant que le sucre est pour lui un grand fortifiant. Il paraît robuste et bien portant. Son livret signé, il est reparti avec sa pacotille pour continuer sa tournée.

VARIÉTÉS

INAUGURATION DE L'ORGUE
DE LA CATHÉDRALE DE RODEZ

L'inauguration de l'orgue de chœur construit pour la cathédrale de Rodez, par M. J. Merklin, vient d'avoir lieu solennellement, sous la présidence de Mgr Bouret, évêque de Rodez assisté de son vénérable chapitre. La *Revue religieuse* de Rodez a donné sur cette cérémonie un compte-rendu dont nous extrayons les lignes suivantes :

« L'orgue de chœur de la cathédrale de » Rodez a été construit avec les perfectionnements les plus remarquables. Il se com-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 9 MAI 1877.

55

LA

ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

XXIII

LE CŒUR DU PÈRE

(*suite*)

Belleforge allait pour sortir du bureau quand il se tourna vers le jeune homme :

— Pour plus de sûreté accompagnez-moi...

— Soit, fit le jeune homme.

Tous deux descendirent l'escalier, mais au moment où ils allaient franchir le vestibule, une bande de fédérés ivres d'eau-de-vie et noirs de poudre les sépara. Belleforge essaya de percer ce groupe qui lui barrait le passage, mais son impatience parut suspecte, et vingt bras s'étendirent vers lui :

— Qui es-tu ? où vas-tu ?

— Je m'appelle Belleforge, dit le banquier, en luttant pour s'arracher aux mains des gardes.

— As-tu ta carte ? es-tu un brave, un ami de la Commune ?

En ce moment Belleforge n'était qu'un malheureux père allant arracher son fils à la mort.

— Je n'ai pas de carte, fit-il, laissez-moi passer, il s'agit d'une chose grave, terrible... J'accompagne le citoyen secrétaire que vous avez vu tout à l'heure, il me connaît, il répondra de moi...

C'est possible après tout ! dit un fédéré, courez après le citoyen secrétaire et ramenez-le ici...

— Non, fit Belleforge, je l'aperçois de ce côté, allons à lui plutôt.

D'un bond, que les soldats ne purent ni empêcher ni prévoir, le banquier rejoignit le jeune homme.

— On me traite en suspect, dit-il d'une voix tremblante, défendez-moi ! sauvez-moi !

— Est-il vrai, citoyen, que vous connaissiez ce particulier ?

— Nullement, répondit froidement le secrétaire, s'il vous inspire de la défiance, gardez-le prisonnier pendant la nuit.

— Misérable ! cria le banquier, en essayant de saisir le jeune homme à la gorge, misérable ! tu as reçu le prix de la liberté de mon enfant, tu me dois mon enfant !

— Vous avez affaire à un fou, dit le secrétaire en s'éloignant rapidement, vous en répondez.

Mais déjà les dernières paroles du banquier soulevaient une curiosité qui pouvait devenir inquiétante pour le jeune secrétaire, et il s'empressa de se glisser entre les troupes de badauds, afin de prendre au plus vite ses mesures pour quitter une terre qui commençait à trembler sous ses pieds.

Belleforge, effrayant de douleur et d'indignation, fouilla dans les poches de son vêtement.

— Il m'a remis un papier..., dit-il, un papier qui devait sauver mon fils... le voilà..., c'est bien sa signature, n'est-ce pas, et j'ai payé, j'ai acquitté le prix du sang !

— Et combien a-t-il reçu ce mignon pour trahir son devoir ?

— Cinquante mille francs, répondit Belleforge.

— Canaille ! tu donnais cinquante mille francs pour une soutane !

— C'est mon fils ! mon fils ! répéta Belleforge, en se tordant les mains.

Puis l'infortuné se tournant vers les gardes :

— Si vous voulez de l'or, je vous en donnerai dix fois plus qu'à ce voleur..., laissez-moi libre..., peut-être trouverai-je encore le moyen de sauver mon fils...

— A cette heure, dit un fédéré, l'archevêque et ses compagnons sont morts.

— Laissez-moi passer ! cria-t-il, je ne suis pas arrêté, on n'a pas d'ordre contre moi ! Mon fils est à deux pas ! il m'attend, il m'appelle .. que demandez-vous ! vous êtes des brutes, sans entrailles et sans âme ! Pillards et meurtriers, vous ne vous souvenez même pas qu'une mère vous allaita .. Soyez maudits ! maudits ! maudits :

Et puisant des forces dans un désespoir arrivé à son dernier degré, Belleforge tenta de se frayer un passage au milieu des gardes.

Ceux-ci, exaspérés et par le danger qui les menaçait à chaque heure et par les injures de Belleforge, se ruèrent sur lui. La crosse d'un revolver le blessa au front, et il tomba saignant et évanoui sur le sol.

Le matin se levait quand Belleforge ouvrit les yeux. On l'avait cru mort, et les fédérés, le repoussant du pied dans un angle de la cour, ne s'en inquiétèrent pas davantage. La blessure du malheureux le faisait grandement souffrir, mais il conservait toute la lucidité de ses idées. Il n'osait remuer, dans la crainte d'attirer sur lui l'attention des gardes qui se promenaient dans la grande cour, et il attendait une occasion favorable pour s'évader, quand vers dix heures un grand mouvement de troupes s'opéra, des fédérés accoururent en désordre; on parla avec animation, les couloirs, les corps de garde envahis ne permettaient plus d'épier ni de surveiller personne, Belleforge rampa le long d'un mur, ramassa un fusil oublié et parvint à sortir de la préfecture de police.

Comme il se trouvait sur le pont conduisant au Louvre, une toute jeune fille, dont la taille grêle était entourée d'une ceinture rouge, lui cria :

— Viens donc, citoyen ! on va fusiller deux prêtres et nous n'y serons pas !

— Conrad ! murmura Belleforge.

Il s'appuya sur le parapet. Ses yeux injectés de sang ne voyaient plus, ses jambes tremblaient, son cœur l'étouffait, il crut qu'il allait tomber sur le pavé pour ne se relever jamais...

Mais un vague espoir de sauver Conrad ranima ses forces expirantes, et voyant devant lui flotter l'écharpe rouge de la jeune fille, il suivit comme elle la direction de la rue Saint-Florentin.

XXIV

LE GRÉVEUR.

L'instinct paternel ne trompait pas Belleforge : c'étaient bien Conrad et l'abbé de Hautmoustier que l'on menait à la mort.

Depuis la veille, les deux prêtres ne conservaient plus d'illusions. Des bruits lugubres, des paroles menaçantes, les avertissaient du sort qui les menaçait.

Le chanoine de Notre-Dame était calme et paisible.

Avec l'humilité d'un saint, il s'était agenouillé devant Conrad, demandant, lui prêtre en cheveux blancs, la bénédiction suprême à ce nouveau venu dans le sacerdoce.

Après avoir relevé le noble vieillard, Conrad, à son tour, se prosterna devant lui; certes il acceptait le trépas avec les ignominies, les tortures qui le devaient précéder; le chrétien se résignait d'une façon admirable, absolue; mais l'homme, l'homme pétri de chair et de sang, éprouvait encore des regrets.

Conrad s'accusait de tourner ses regards vers les affections de la terre, et cependant, au moment de l'abandonner pour jamais, le souvenir de Cœlia et celui de son père lui arrachaient des sanglots.

Il se demandait ce que deviendrait la jeune fille volontairement exilée du toit paternel. Il ne pouvait comprendre que Belleforge fût resté sourd à son appel suprême.

(*à suivre.*)